



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2014

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, DUCASSE, CABANNES, Mmes POLESE, DUBUN, M. MARSAN, Mmes DAVERAT, ROCA, M. BRUEY, Mme ULMANN.

Etaient excusés : M. MOUCHEBOEUF.

Absents non excusés : MM. DEHEZ, BATS, Mmes BERBILLE, ROLLIN, MM. DUPOUY, LASSUS, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Un scrutin a eu lieu, Mme POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Intégration au domaine communal du lotissement « Allée de Bretagne »

Vu la demande de l'association syndicale des propriétaires du Lotissement « ALLEE de BRETAGNE »,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les travaux étant conformes au regard des normes techniques, réseaux souterrains, des voiries et espaces verts, éclairage public et le concessionnaire des réseaux (SYDEC) ayant donné un avis favorable,

Il est proposé à notre Assemblée :

- d'autoriser l'intégration au domaine communal de l'ensemble voirie, espaces verts et réseaux divers de ce lotissement
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant
- d'autoriser M. le Maire à procéder à toutes démarches administratives

L'ensemble voirie, espaces verts et réseaux divers est constitué des parcelles cadastrées section G n°1276 et n° 1313 pour une superficie totale de 17 104 m².

Le plan des parcelles est joint.

Identifiant unique*: 040-214003139-20140226-2014_A4-DE

Envoyé en préfecture, le 28/02/2014 - 16:01

Reçu en préfecture, le 28/02/2014 - 16:10



* Transmission électronique via le Tiers de l'Etat (transmission homologuée) (ALP)

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE :

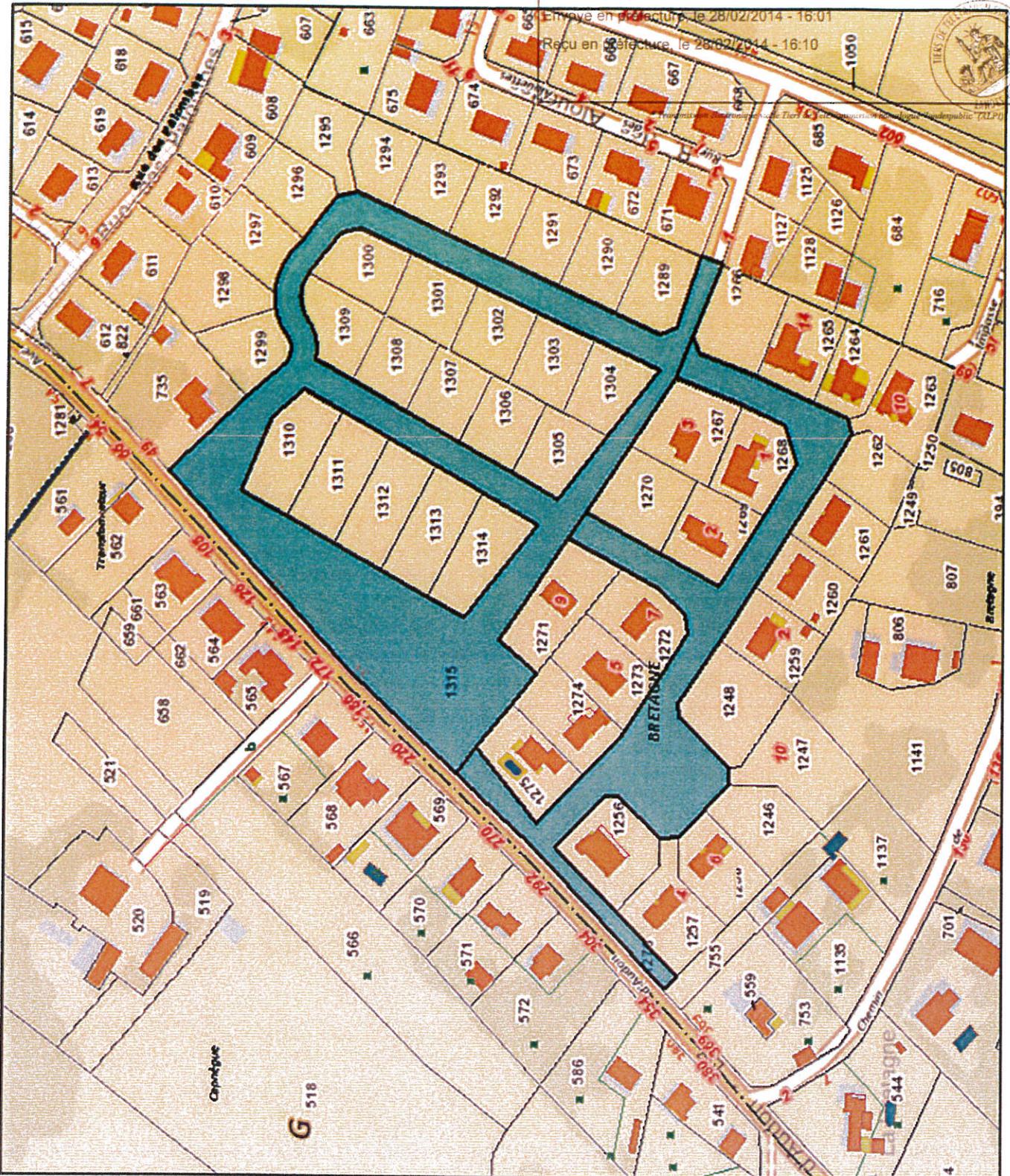
- d'autoriser l'intégration au domaine communal de l'ensemble voirie, espaces verts et réseaux divers de ce lotissement
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant
- d'autoriser M. le Maire à procéder à toutes démarches administratives

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



**Le Maire,
Conseiller Général,**

Jean-François BROQUÈRES



Agence départementale
d'Aide aux Collectivités Locales
IGECOM 40


Extrait cartographique

Département des Landes

Mis à jour Année 2013
Edité, le 26/02/2014
Par
Echelle 1:2 000

Plan délivré par le service SIG "IGECOM40"